

POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS

Comité syndical n°15

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
du 31 mai 2017 - 18h30**

Dampierre ^{s/} Salon – Salle du Conseil de la CC4R

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 5 avril 2017

2-SCoT Graylois

- Présentation de l'étude réalisée par l'ARD BFC sur « l'état des lieux du foncier dédié au développement économique » réalisée dans le cadre des travaux préalables à l'élaboration du SCoT,
- Armature urbaine du SCoT Graylois : validation de la hiérarchisation des communes du Pays Graylois,
- Etat d'avancement général de la démarche et calendrier des prochaines réunions.

3-Fonctionnement du PETR

- Dépôt de documents aux Archives départementales,
- Conférence des Maires 2017.

4-Pays Graylois

- CADD 2015-2017,
- Contrat de ruralité : validation du projet de contrat-cadre,
- Contrat Local de Santé : point sur la démarche et le recrutement,
- Plan Climat :
 - projet de réalisation d'un cadastre solaire à l'échelle du PETR,
 - Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT).

5-Questions diverses

L'an deux mille dix-sept, le 31 mai à 18 heures 30, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Graylois s'est tenu dans la salle du Conseil de la CC des 4 Rivières à Dampierre-sur-Salon, après convocation légale adressée aux membres le 23 mai 2017.

Délégués titulaires présents : ABBEY Serge, ALBIN Michel, BAUGEY Joel (remplace PATE Pierre) CLEMENT Christelle, GAUTHIER Claudie, GRANTE Dominique, HENNING Frederick, LAVOYE Patrice, LOUVOT Jean-Pierre, MAUCLAIR Michel, MAUNY Jean-Paul, MAUPIN Jean-Pierre, MILESI Nicole, NEY Emile, PAILLARD Claude, RENEVIER Michel, SAVIN Thierry, TEUSCHER Gilles, TODESCHINI Agnès.

Etait porteur d'un pouvoir : Frederick HENNING pour CHAVECA Joseph, LAVOYE Patrice pour BLINETTE Alain, SAVIN Thierry pour ALLIOT Michel.

Délégués suppléants présents: COCUSSE Colette, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, PAQUIS-OLIVIER Martine.

Autres présents : BARON Laurence, DESCHAMPS Stéphanie, OVIGNE Sophie (équipe technique).

Le président du PETR, Frederick HENNING, après avoir accueilli l'ensemble des membres du comité syndical et vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Michel MAUCLAIR est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

1-Approbation du compte-rendu du comité syndical du 05/04/17

Le président annonce aux délégués qu'ils ont reçu avec la convocation à la présente réunion, le compte-rendu de la séance du comité syndical du 5 avril dernier. Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce document.

Sans observation émise, le président propose de valider le document.

➔ Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 5 avril 2017.

2-SCoT Graylois

■ Présentation de l'étude réalisée par l'ARD BFC sur « l'état des lieux du foncier dédié au développement économique » réalisée dans le cadre des travaux préalables à l'élaboration du SCoT

Le président présente Yoann DUMON, géomaticien à l'Agence Régionale de Développement. Il explique que l'ARD, dans le cadre du SCoT, a procédé, entre février et mai 2017, à un inventaire quantitatif et cartographique du foncier à vocation économique à l'échelle du PETR. Les observations menées ont permis de produire une analyse ainsi qu'une carte de synthèse indicative identifiant les espaces plus ou moins propices à l'accueil de foncier économique à l'échelle du SCoT Graylois.

Yoann DUMON présente les résultats de l'étude.

Stéphanie DESCHAMPS souligne qu'elle sera envoyée via « We transfer » (le fichier étant trop lourd pour être transmis par simple email) aux délégués du PETR.

Concernant la non qualification de la zone d'activités de Champlitte, Gilles TEUSCHER précise qu'elle doit être mentionnée en tant que zone industrielle.

Thierry SAVIN souhaite connaître les sources qui ont été utilisées pour l'étude et notamment sur les réserves foncières.

Yoann DUMON répond que les données ont été collectées auprès des communes, des EPCI et de la DDT 70.

L'étude étant uniquement réalisée à l'échelle du Pays, Thierry SAVIN souhaiterait savoir s'il est possible d'avoir une vision plus globale incluant les grands centres urbains voisins tels que Dijon, Besançon ou Vesoul, dans la mesure où ils ont un impact énorme en termes d'activités sur le territoire.

Yoann DUMON explique que cela peut se faire avec Besançon et Vesoul mais pas encore avec Dijon, dans la mesure où les données bourguignonnes ne sont pas encore mises à disposition de l'ARD.

■ Armature urbaine du SCoT Graylois : validation de la hiérarchisation des communes du Pays Graylois

Le président rappelle que le Pays Graylois a confié à deux étudiants de l'université de Besançon une étude destinée à définir l'organisation urbaine et villageoise du SCoT Graylois (également appelée « armature urbaine ») à partir d'analyses de données multicritères et spatiales.

Le 13 avril, un atelier de travail a permis de présenter les résultats de cette étude, d'en débattre et de retravailler certains indicateurs. Les choix faits ont permis d'aboutir à un projet de hiérarchisation des communes du Pays Graylois, où chacune d'entre elles est classée selon un niveau de fonction précis. Le compte-rendu de cet atelier ainsi qu'une carte présentant le projet d'armature urbaine ont été envoyés le 9 mai par email à tous les délégués du PETR.

Stéphanie DESCHAMPS présente la carte du projet d'armature urbaine.

Pour Thierry SAVIN, il semble évident d'inclure Gray-la-Ville, Velet et Ancier dans le pôle urbain. Il souhaiterait, à ce titre, que le projet d'armature urbaine soit discuté à l'échelle communautaire.

Dominique GRANTE ne voit, quant à lui, pas d'intérêt à inclure Denèvre dans l'aire d'influence de Dampierre-sur-Salon.

Jean-Pierre MAUPIN souligne qu'il a fait remonter au Pays une proposition d'intégrer les communes de Denèvre, Delain et Montot dans l'aire d'influence de Dampierre mais que cela n'a pas été pris en compte.

Stéphanie DESCHAMPS fait remarquer que si on intègre ces petites communes au même niveau que Dampierre, elles auront les mêmes possibilités de développement que cette dernière. La réglemmentation qui sera affectée à chaque zone ne sera pas sans conséquences.

Frederick HENNING propose que le projet d'armature urbaine soit envoyé à chaque EPCI pour que ces derniers fassent remonter leurs remarques.

Christelle CLEMENT et Michel RENEVIER estiment que revenir à un niveau infra-Pays n'est pas une bonne solution. Il faut rester dans une logique de SCoT et que la réflexion se fasse à l'échelle supra-communautaire.

Gilles TEUSCHER ajoute qu'il faut aller au-delà des intérêts individuels. Il s'interroge de plus sur la pertinence de créer une classe spécifique « pôles ressources », notamment autour de Gray

puisque les communes visées (Chargey-lès-Gray, Velesme, Mantoche et Apremont) font d'ores et déjà partie de l'aire d'influence du pôle urbain Gray/Arc-lès-Gray.

Michel ALBIN renchérit et se demande même s'il ne vaudrait pas mieux fusionner les classes « pôle ressources » et « pôle d'équilibre » pour n'en faire qu'une seule.

Au final, il estime que les EPCI peuvent examiner le projet dans leurs commissions compétentes et faire remonter leurs remarques au PETR mais il ne s'agit en aucun cas de tout remettre en cause maintenant.

Frederick HENNING et Stéphanie DESCHAMPS annoncent que la méthodologie de conception de l'armature urbaine sera expliquée lors des ateliers territoriaux qui auront lieu dans chaque EPCI fin juin.

→ Après discussion, le président propose de laisser le projet d'armature urbaine tel quel, de le présenter lors des ateliers territoriaux et que les EPCI fassent remonter leurs remarques suite à ces séances.

■ Etat d'avancement général de la démarche et calendrier des prochaines réunions.

Stéphanie DESCHAMPS annonce le calendrier des prochaines réunions SCoT :

Date et horaire	Objet réunion	Lieu
Mercredi 7 juin à 18h30	Atelier agriculture / forêt (rendu de l'étude Plan d'Approvisionnement Territorial notamment)	Salle du conseil de la CC Val de Gray
Judi 8 juin à 14h00	Atelier consommation foncière	
Mercredi 14 juin à 18h30	Comité de pilotage du SCoT (<i>pour les membres du Bureau et de la commission SCoT</i>)	
Lundi 26 juin à 20h	Atelier territorial CC Monts-de-Gy	Mairie de Citey
Mardi 27 juin à 20h	Atelier territorial CC des 4 Rivières	Ciné-foyer de Dampierre-sur-Salon
Mercredi 28 juin à 19h30	Atelier territorial CC Val de Gray	Salle du conseil de la CC Val de Gray

3-Fonctionnement du PETR

■ Dépôt de dossiers aux archives départementales

Le président indique que des documents d'archives appartenant à l'ex Syndicat Intercommunal de Développement (SID) des cantons de Gray-Autrey ont été retrouvés dans les sous-sols de la CC Val de Gray.

Le Pays n'ayant pas la place de les entreposer dans ses locaux, il est proposé de les déposer aux Archives départementales.

→ Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **accepte le dépôt aux Archives départementales des archives de l'ex Syndicat Intercommunal de Développement (SID) des cantons de Gray-Autrey,**
- **charge le Président (ou son représentant) d'engager la procédure pour le dépôt de ces documents.**

■ Conférence des Maires 2017

La Conférence des Maires aura lieu le mercredi 19 juillet 2017 à 20h à l'Espace Festi'Val.

4-Pays Graylois

■ CADD 2015-2017

Le président rappelle que le dernier comité syndical a validé l'intégration de deux nouveaux projets dans le CADD, dont le projet de pôle éducatif de Dampierre (partie périscolaire uniquement).

Après quelques échanges avec le syndicat scolaire et les services régionaux, il se trouve que l'assiette éligible estimée lors de la validation de la maquette financière en comité syndical du 5 avril dernier est revue à la hausse.

En effet, lors de la première estimation, certains coûts dont ceux de la cour et du préau notamment (mutualisés entre le scolaire et le périscolaire) n'avaient pas été pris en compte. Sur la base de ces informations, une nouvelle estimation financière a été réalisée par le maître d'œuvre.

Comme l'enveloppe initiale du CADD n'a pas été consommée en totalité, la Région a sollicité le PETR pour savoir s'il accepterait d'augmenter le montant de l'aide apportée sur ce dossier. Cela permettrait au Pays Graylois de consommer des crédits régionaux réservés au lieu de les perdre.

La modification proposée est la suivante :

	Maquette financière initiale	Nouvelle proposition
Coût global HT	2.200.463 €	2.449.069,52 €
Dont coût du périscolaire	237.449,58 €	405.761,72 €
Aide du CADD mobilisable	47.489,90 €	81.152,34 €

→ **Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- **valide l'augmentation de l'aide financière au titre du CADD pour le projet de pôle éducatif de Dampierre (partie périscolaire uniquement),**
- **autorise le président (ou son représentant) à modifier la maquette financière et à signer tout document relatif à cette décision.**

■ Contrat de ruralité : validation du projet de contrat-cadre

Le président rappelle que lors des ateliers de concertation qui se sont tenus les 9 et 15 mars, les participants (élus et partenaires) se sont prononcés sur les éléments de diagnostic présentés et ont identifié des enjeux pour le territoire.

Parmi ces enjeux, le PETR et les EPCI ont, pour chaque grande thématique du Contrat de Ruralité (accès aux services et aux soins, revitalisation des bourgs-centres, attractivité du territoire, mobilités, transition écologique et énergétique et cohésion sociale) priorisé de grands objectifs pour le territoire.

Les actions qui seront inscrites au Contrat de Ruralité devront répondre à ces objectifs.

Laurence BARON présente les grands objectifs retenus et pour chacun d'entre eux les types de projets susceptibles d'être retenus.

Thierry SAVIN fait remarquer que des enjeux liés au vieillissement de la population et au besoin en structures d'accueil et en logements pour personnes âgées ont été identifiés lors des ateliers de concertation mais qu'on n'en fait pas mention ensuite dans les grands objectifs. Il souhaiterait

donc que soit ajouté un objectif consacré au maintien à domicile et plus généralement au « bien vieillir ».

Jean-Pierre MAUPIN s'interroge sur l'engagement de la CC du Val Marnaysien en faveur d'un Contrat de Ruralité.

Frederick HENNING lui répond qu'effectivement, d'après les informations données par la sous-préfecture, l'intercommunalité s'est positionnée pour signer elle aussi un tel Contrat d'ici fin juin. L'enveloppe globale affectée pour la Haute-Saône sera donc répartie entre 5 territoires au lieu de 4 (les PETR des Vosges Saônoises et du Pays Graylois ainsi que les CC du Pays Riolais, du Pays d'Héricourt et du Val Marnaysien).

Claude PAILLARD indique qu'il faudra prévoir parmi les actions 2018 l'extension de l'aire de camping-cars de Gray.

Thierry SAVIN souligne le manque d'ingénierie et d'animation en matière de développement économique. Il cible notamment les zones d'activités économiques sur lesquelles une réflexion pourrait être engagée afin de créer du lien et d'éviter la mise en concurrence.

Bruno DEGRENAND partage cet avis, en matière de tourisme cette fois-ci.

Frederick HENNING renchérit et évoque la création d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) pour structurer les Offices de Tourisme, sujet qu'il avait déjà abordé fin janvier lors de la venue d'Eric Houlley, vice-président régional, à Gray. En matière de développement économique, il précise que des crédits régionaux peuvent être affectés sur un poste de chargé de mission dédié.

Laurence BARON indique que le manque d'ingénierie, du Pays Graylois et/ou de ses EPCI membres, a été identifié comme une faiblesse générale du territoire lors des ateliers de concertation. Son renforcement constitue également une priorité transversale du Contrat de Ruralité (voir p28 du contrat-cadre).

Elle nuance toutefois l'affirmation du président en précisant que la Région ne finance pas plus de 3 ETP par structure et que cela ne devrait pas changer pour la prochaine période de contractualisation. Si un nouveau recrutement était à prévoir, il faudrait faire un choix parmi les postes susceptibles d'être financés et sans doute financer un ETP sur les fonds propres du PETR.

Nicole MILESI évoque la possibilité de mutualiser un poste entre les trois intercommunalités.

Le président soumet au vote du comité syndical le projet de contrat-cadre et indique que la prochaine étape sera la validation de la convention financière courant juin.

➔ ***Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :***

- ***Valide le contenu du projet de contrat-cadre, avec l'ajout d'un objectif 6.2 consacré au « bien vieillir » de la population,***
- ***Autorise le président (ou son représentant) à signer le contrat-cadre du Contrat de Ruralité avec l'Etat et les cosignataires identifiés (Région Bourgogne Franche-Comté, Département de la Haute-Saône, ARS, Ademe, Education Nationale, Caisse des Dépôts et des Consignations).***

■ **Contrat Local de Santé : point sur la démarche et le recrutement**

Le président informe que l'animatrice « santé » a été recrutée et qu'elle prendra ses fonctions au Pays le 3 juillet prochain.

Il s'agit d'Amélie RAMAGET, actuellement agent de développement à la CC4R.

■ Plan Climat Energie Territorial

1-Proposition de réalisation d'un cadastre solaire à l'échelle du PETR

Laurence BARON explique que le Pays Graylois a été contacté par une société intitulée « In Sun We Trust (ISWT 2.0) », startup qui s'est donnée pour mission d'accélérer la transition énergétique, en particulier le déploiement de la production d'énergie solaire, en accompagnant les porteurs de projets et les collectivités.

Cette dernière a développé, avec l'IGN (via la BD Topo) et les Mines ParisTech, une technologie qui lui permet de mettre en place gratuitement des cadastres solaires.

Il est proposé au comité syndical la réalisation d'un cadastre solaire couvrant le territoire du PETR. Ce cadastre doit permettre :

- aux habitants et aux élus de visualiser le potentiel photovoltaïque de leurs habitations ou leurs bâtiments communaux correspondant aux parcelles sélectionnées, via l'entrée de leur adresse postale,
- d'aller plus loin, pour ceux qui le souhaitent, en proposant une estimation du coût, de la production et du retour sur investissement d'un projet photovoltaïque en toiture sur la parcelle correspondante, ainsi qu'une liste d'installateurs de confiance proches de chez eux.

Le cadastre solaire se présentera sous forme d'une page Internet accessible à tous, permettant aux utilisateurs de visualiser le potentiel photovoltaïque de leur toiture en direct.

La durée de la mise à disposition est prévue pour une durée d'un an à partir de la date de signature et sera reconductible.

En contrepartie, le Pays Graylois s'engagera à communiquer sur l'opération via par exemple des articles dans la presse locale, l'impression d'un guide d'utilisation de l'outil pour les collectivités, la parution d'articles dans les bulletins communaux et intercommunaux, un lien sur le site du Pays Graylois et sur ceux de ses EPCI membres...

Une démonstration de l'outil est faite, en prenant comme exemple le cadastre solaire mis en œuvre à l'échelle du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon (secteur de Guebwiller en Alsace) sur : <https://rvgb.insunwetrust.solar/>

➔ ***Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :***

- ***valide la mise en œuvre d'un cadastre solaire à l'échelle du PETR,***
- ***s'engage à mener les actions de communication citées précédemment,***
- ***autorise le président ou son représentant à signer la convention de partenariat et tout document nécessaire à l'engagement de l'opération.***

2-Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT)

Le président indique que le rendu de l'étude PAT, menée en 2016 à l'échelle du PETR, sera fait lors d'un atelier conjoint SCoT/PCET relatif aux thématiques agricole et forestière.

Cet atelier se tiendra le mercredi 7 juin à 18h30 à la CC Val de Gray. Tous les élus du Pays Graylois (élus communaux et communautaires) sont conviés.

➔ ***Le comité syndical prend note de cette information.***

5-Informations et questions diverses

■ Date du prochain comité syndical

La date du prochain comité syndical est fixée au jeudi 22 juin 2017 à 18h30 à Gray, salle du conseil de la CC Val de Gray.

■ Refonte du site Internet du Pays Graylois

Le président rappelle que le site actuel a été mis en place en 2005 et qu'il ne répond plus aujourd'hui aux besoins du PETR.

Une nouvelle consultation va ainsi être lancée dans les jours à venir. Le marché se décompose en deux lots :

- Lot n°1 : Refonte du site Internet, accompagnement du projet et formation à l'administration du site,
- Lot n°2 : Hébergement, référencement et maintenance du site.

La date limite de réception des offres a été fixée au 3 juillet 2017 à 12 heures.

➔ Le comité syndical prend note de ces informations.

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions qu'elle désire aborder au cours de ce comité syndical. Tous les points ayant été abordés, le président remercie les participants et clôt la séance à 20h30.